

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE DU VENDREDI 4 DECEMBRE 2020

## Délibération n°2020.CAC.01

Intitulé et descriptif de l'objet :

**Délibération du conseil portant sur le choix des deux représentants du monde socio-économique hors pôles de compétitivités implantés sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'article 13 5° d) des statuts d'UBFC.**

Délibération présentée :

**Pour décision**

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts, modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015, notamment ses articles 13 et 13 5° d),

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 9 novembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil académique de l'établissement organisées du 2 au 6 novembre 2020,

Considérant que le conseil académique a été régulièrement convoqué et réuni en formation « restreinte » aux seuls membres élus le 4 décembre 2020.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

### Membres :

- Effectif statutaire : 60  
(formation restreinte aux seuls élus)
- **Quorum : 30**
- Membres présents : 29
- Membres représentés : 14  
(nombre de personnes ayant donné procuration)
- Total : 43

Le Conseil académique adopte la délibération à l'unanimité, les deux représentants du monde socio-économique hors pôles de compétitivités désignés sont :

- la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Bourgogne-Franche-Comté ;
- la Saline royale d'Arc et Senans.

Les identités des représentants seront communiquées en amont de la séance du 10 décembre 2020.

Fait le 4 décembre 2020

Le président d'UBFC

Dominique GREVEY

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur  
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »